

Affaires de la société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **73 (1922)**

Heft 2

PDF erstellt am: **04.03.2021**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A côté de cela, le gérant aura, cela va sans dire, le loisir de compliquer sa comptabilité et de la ramifier *ad libitum*; ce travail présentera un certain intérêt, nous dirons même un intérêt certain, tant au point de vue théorique que commercial, mais il n'aura pas d'influence sur le traitement proprement dit, immédiat ou futur.

Des revisions d'inventaire pourront avoir lieu quand bon semblera, à un moment quelconque, avant ou après le terme.

(*A suivre.*)

P. de Coulon.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Communication concernant les conférences projetées à l'Ecole forestière, etc.

Le 23 décembre 1921 a eu lieu, à Zurich, à l'instigation de l'inspecteur forestier général, M. Decoppet, une conférence à laquelle ont assisté, en outre, les professeurs Badoux et Engler, comme délégués de l'Ecole forestière, et l'inspecteur forestier cantonal Weber, comme représentant du Comité permanent de la S. F. S. Il fut décidé ce qui suit :

1° La série de conférences forestières qui avait été prévue pour ce printemps est renvoyée à plus tard. La raison essentielle du renvoi c'est que, par suite du décès du professeur Pulfer, les deux professeurs de sylviculture sont très occupés, ayant dû reprendre une partie de ses cours. Ils auront, en outre, en février et mars, de nombreuses corrections de travaux de diplôme et des examens. D'autre part, le poste du budget fédéral prévoyant cette dépense n'a été voté par les Chambres fédérales qu'à la dernière session de décembre. Aussi bien, est-il maintenant trop tard pour établir un programme satisfaisant, et pour passer à son exécution ce printemps déjà.

2° Une pareille série de conférences est prévue pour le printemps 1923. Une commission, composée de MM. Badoux Engler et Weber, est chargée d'en établir le programme, qui sera transmis au Comité permanent lequel le soumettra à l'approbation de l'Inspection fédérale des forêts.

Ces conférences traiteront de questions forestières actuelles; il est prévu qu'elles seront suivies d'une discussion. Il y en aura, au total, environ 16 heures. L'une sera consacrée à l'éclaircie par le haut et sera combinée avec une excursion en forêt. Autant que possible ces conférences seront publiées, ainsi que les résultats essentiels de la discussion.

3° Le voyage d'étude qui sera consacré à la question du chêne aura lieu en septembre 1922. M. le professeur Engler en établira le programme détaillé. C'est l'Inspection fédérale des forêts qui en assumera l'organisation; elle fixera le nombre des participants et préviendra à temps les cantons sur le territoire desquels le voyage se déroulera.

Zurich, le 10 janvier 1922.

Le Comité permanent.